



# MAIRIE

SAINT-CLÉMENT-DES –BALEINES

17590

Tél. : 05.46.29.42.02

Mail : [mairie@saintclementdesbaleines.fr](mailto:mairie@saintclementdesbaleines.fr)

## Fiche d'inscription Marché 2025 – Saint Clément des Baleines

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

C.P :

Ville :

Tél :

Email :

N° Siren (14 chiffres) :

**Produits vendus :** (joindre photos).....

**Cocher les jours de présence souhaités :**

Du 1<sup>er</sup> février aux vacances de Pâques – 8h00-13h00 (pas de marché en janvier)

Du 1 <sup>er</sup> février aux vacances de Pâques – 8h00-13h00 (pas de marché en janvier)		
MARDI	JEUDI	SAMEDI

Vacances de Pâques – 8h00-13h00

Vacances de Pâques – 8h00-13h00						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

Après les vacances de Pâques jusqu'au 30 juin

Après les vacances de Pâques jusqu'au 30 juin				
MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI

Du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre – 7h30-13h30

Du 1 <sup>er</sup> juillet au 15 septembre – 7h30-13h30						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

Du 16 septembre au vacances de la Toussaint 8h00-13h00

Du 16 septembre au vacances de la Toussaint 8h00-13h00		
MARDI	JEUDI	SAMEDI

Vacances de la Toussaint – 8h00-13h00

Vacances de la Toussaint – 8h00-13h00						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

Après les vacances de la Toussaint jusqu'à Noël – 8h00-13h00		
MARDI	JEUDI	SAMEDI

Vacances de Noël - 8h00-13h00						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE

Nombre de mètre Linéaire (2.20 €/jour) : ..... ml

Electricité nécessaire (3 €/jour) : OUI NON

**(Si oui, pensez à vous équiper d'une prise électrique aux normes européennes)**

**CHOIX DU TARIF APPLIQUE :**

Tarif au mètre linéaire et par jour de présence = 2.20 €

• **Réservé aux commerçants présents toute l'année**

\* Tarif du contrat annuel pour 3 mètres linéaires maximum = 1 000.00 €

\* Mètre linéaire supplémentaire au-delà de 3 ml = 100 €

• **Réservé aux commerçants présents 9 mois + vacances Noël**

Tarif du contrat 9 mois + vacances de Noël pour 3 mètres linéaire maximum = 1 200.00 €

Mètre linéaire supplémentaire au-delà de 3 ml = 100.00 €

Je souhaite affilier au prélèvement automatique pour le paiement des factures

**(mandat de prélèvement à compléter et joindre un RIB) :** OUI NON

Je souhaite recevoir ma facture par mail : OUI NON

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE :**

- **Extrait K-bis de l'inscription au Registre :**
  - du Commerce et des Sociétés
  - de la Chambre des Métiers
  - de la MSA (exploitants agricoles, ostréicoles ou pêcheurs)
- **Copie de la pièce d'identité**
- **Copie de la carte de commerçant non sédentaire à jour**
- **Attestation de responsabilité civile professionnelle à jour**
- **Courrier à retourner avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 :**

**Par mail :** [secretariat@saintclementdesbaleines.fr](mailto:secretariat@saintclementdesbaleines.fr) **Par courrier :** Mairie - Commission Marché - 41 rue de la Mairie 17590 Saint-Clément-des-Baleines

Fait à..... Le.....

Signature :

**IMPORTANT :** L'attribution ne sera effective qu'à réception des documents obligatoires demandés. Cette demande ne vaut pas acceptation et sera soumise à l'avis de la commission communale du marché.

**ATTENTION ;** Les jours cochés sur le contrat définitif seront facturés, aucune modification ne pourra être prise en compte une fois le contrat signé.